



Décryptage du décret n° 2025-897 du 4 septembre 2025 relatif aux missions et conditions d'exercice des infirmiers et médecins coordonnateurs en Ehpad

 Publié le 10 septembre 2025

 De Uniopss

GRAND ÂGE

ANALYSE



INFO NATIONALE



La loi du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier reconnaît le statut d'infirmier coordonnateur (Idec) en Ehpad. En effet, il est inscrit que l'Ehpad et l'établissement de santé autorisé à dispenser des soins de longue durée (ESLD) « peut comprendre un infirmier coordonnateur exerçant en collaboration avec le médecin coordonnateur et en lien avec l'encadrement administratif et soignant de l'établissement. Les conditions d'exercice de l'infirmier coordonnateur sont définies par décret. »

Le décret du 4 septembre 2025 intervient en application de cette loi.

Le réseau de l'Uniopss trouvera en pièce jointe et en accès adhérent la fiche expertise de décryptage du décret.

Analyse - synthèse de documents du 10/09/2025

Uniopss/Uriopss de l'auteur du commentaire : Uniopss

Auteur du document : Maëli BOUTICOURT - Uniopss

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche

113.7 Ko